



Année scolaire 2016/2017
FICHE UNIQUE DE RENSEIGNEMENTS
TEMPS PÉRISCOLAIRE ET DE LOISIRS

Renseignements enfant

Ecole : Classe :

Nom, prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Adresse :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SANTÉ DE L'ENFANT

Joindre impérativement la photocopie du carnet de vaccinations à jour

Lunettes : Autres :

Appareils dentaires : PAE*

Coordonnées du médecin traitant :

Coordonnées du médecin spécialiste :

*Toute éviction alimentaire doit faire l'objet d'un protocole d'accueil des enfants présentant des troubles de la santé (PAE), pour lequel vous devez contacter le service enfance de la commune. Ce protocole, « distinct » de celui signé avec l'école, est « obligatoire » pour la fréquentation de la restauration, de l'accueil périscolaire et de l'accueil de loisirs.

ASSURANCE

Périscolaire : OUI NON

Nom de la compagnie : Numéro de contrat :

Renseignements parents

De la mère :

Adresse (si différente) :

Tél. domicile : Portable : Travail :

Du père :

Adresse (si différente) :

Tél. domicile : Portable : Travail :

Renseignements personnes autorisées à prendre en charge l'enfant

1/ Nom, prénom, qualité : Ville

Tél. domicile : Portable : Travail :

2/ Nom, prénom, qualité : Ville

Tél. domicile : Portable : Travail :

3/ Nom, prénom, qualité : Ville

Tél. domicile : Portable : Travail :

4/ Nom, prénom, qualité : Ville

Tél. domicile : Portable : Travail :

Notre enfant participera aux activités suivantes

Ces inscriptions sont modifiables auprès des directeurs des sites périscolaires

- Accueils périscolaires : Matin Soir
- Restauration : Oui Non
- Accueils de loisirs : Oui Non
- Pédibus : Matin Soir Ligne :
- (ATTENTION : inscription sur votre lieu d'accueil)
- Temps d'Activités Périscolaires (TAP) de 13h30 à 16h30 :
 - Lundi (Écoles : Henri Wallon, La Faisanderie, Joliot Curie, Olivier Paulat)
 - Mardi (Écoles : Le Nesles, Les Pyramides, Les Deux Parcs, Le Lizard)
 - Jeudi (Écoles : Paul Langevin, Pablo Picasso, La Garenne, Lucien Dauzié)

Autorisation de sortie

- Notre enfant est autorisé à quitter seul les structures municipales périscolaires. (Heure :
 - Notre enfant n'est pas autorisé à quitter seul les structures municipales périscolaires.
- (Attention : dans le cas où votre enfant peut partir avec une personne mineure, vous devez l'autoriser à quitter seul la structure.)

Engagement des parents

Nom, prénom de la mère :

Nom, prénom du père :

- **Nous avons pris connaissance du règlement intérieur.**
- **Nous autorisons le responsable de la structure à faire donner les soins de première urgence, à faire hospitaliser et pratiquer tout acte médical à notre enfant.**
- **Nous autorisons notre enfant à participer à toutes les activités périscolaires auxquelles il est inscrit.**
- **Nous avons pris connaissance que notre enfant peut être photographié ou filmé dans le cadre des activités municipales pour illustrer des documents dans un but non lucratif.**
- **Nous autorisons le responsable de la structure à confier notre enfant aux personnes mentionnées sur ce dossier.**

Fait à Champs-sur-Marne, le..... Signature des parents